

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 15 (1924)

**Artikel:** L'éducation des sourds-muets dans le canton de Vaud  
**Autor:** Reymond, Marie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-111125>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **L'éducation des enfants sourds-muets dans le canton de Vaud.**

---

D'après la dernière statistique dressée par la Société suisse pour l'éducation des enfants anormaux, 793 sourds-muets étaient hospitalisés en Suisse en 1922.

Ce chiffre est inférieur à ceux des années précédentes, maximum 877 en 1918.

Ces 793 infirmes se répartissent comme suit :

Zurich . . . . .	91
Berne . . . . .	185
Bâle . . . . .	50
Argovie . . . . .	62
Lucerne . . . . .	73
Fribourg . . . . .	73
St-Gall . . . . .	97
Tessin . . . . .	26
Vaud . . . . .	48 ; en 1924 41
Valais. . . . .	71 ; en 1924 51

Nous trouvons des établissements privés dans les cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Zurich.

Argovie, Bâle, St-Gall, Valais possèdent des établissements privés recevant un subside de l'Etat.

Les cantons de Berne, St-Gall, Vaud et Zurich ont un établissement cantonal.

L'Institut vaudois est le plus ancien en date, 1811 ; celui de Géronde, en Valais, le plus récent, 1894.

Dans tous ces établissements les élèves sont instruits d'après la méthode orale; dans tous aussi le programme scolaire primaire est suivi d'aussi près que possible.

Géronde possède en outre une classe allemande et une classe française pour enfants arriérés ou anormaux.

Il n'y a en Suisse aucun atelier d'apprentissage proprement dit pour sourds-muets, mais le travail manuel est enseigné dans tous les instituts.

Cet enseignement, qui a pour but de développer l'habileté des mains et d'occuper les élèves plus âgés hors de leurs heures d'école, facilite grandement un apprentissage subséquent de menuisier, cordonnier ou tailleur.

A leur sortie des établissements d'éducation, les jeunes filles ont plus de peine que les jeunes gens à se tirer d'affaire, mais, grâce à l'enseignement ménager reçu à l'école, elles peuvent entrer en service ou entreprendre un apprentissage de couturière, de lingère ou de repasseuse.

\* \* \*

Que fait-on dans le **canton de Vaud** pour l'éducation des enfants sourds-muets ?

Le gouvernement vaudois s'intéresse depuis un siècle à cette classe de déshérités.

Dès 1827, il accorde un subside annuel à l'Institut de sourds-muets fondé en 1811 par le Zurichois Conrad Naef sous l'égide de Pestalozzi. L'Institut alors à Yverdon est transporté à Moudon en 1869. En 1917, l'Etat prend à sa charge toutes les dépenses ; l'Institut est placé à ce moment sous la surveillance du Département de l'Instruction publique et des cultes.

#### *Qu'est-ce que l'Institut ?*

Le château de Carrouge qui abrite aujourd'hui à Moudon l'Institut vaudois des sourds-muets, s'élève dans la partie haute de la ville.

Dès les premiers beaux jours, la vaste terrasse retentit des cris de joie des enfants qui jouent, font de la gymnastique, travaillent et même prennent parfois leurs repas en plein air.

47 enfants de 7 à 16 ans ont été instruits à Moudon pendant l'année écoulée.

Y sont-ils heureux ?

Quelques phrases relevées dans des compositions naïves répondent à cette question.

« Les enfants ont beaucoup de plaisir, écrit l'un d'eux, parce que les enfants s'amusent avec ses camarades et tous les soirs. »

« Les enfants jouent aux billes, les chasses au lièvre et aussi le foot-balle. »

« Quelques filles font de broder le tapis, dit une fillette. Et quelquefois les filles qui s'amusaient à la corde, à la gymnastique, à la balle à la raquette et au volant. »

On jouit de la nature :

« Un beau soir d'été sur la terrasse est magnifique. La terrasse a des arbres et des arbustes et un cognassier. Les petits marrons des marronniers sont tombés sur la terre. Les enfants aiment beaucoup jouer. Le soir je vois un horizon c'est le soleil coucher pas encore et aussi je vois le ciel bleu et superbe. Je vois les nuages sont roses et un peu rouges. Les enfants sont bien heureux. »

« Les enfants regardent les oiseaux sur les arbres et l'écureuil qui gambade. »

« Pendant quelques jours je vois sur la colline de Charmey les paysans et les paysannes qui travaillent aux champs, les paysans fauchent les foins et les champs de blé. »

« Quand il fait mauvais temps on ne peut pas aller s'amuser sur la terrasse, les filles font la frivolité et les garçons font des corbeilles au raphia. Et, quelquefois, seulement le dimanche, nous voyons au cinéma.

Un beau soir je raconte des histoires, ce que j'avais vu à la maison. »

Ces citations montrent, n'est-il pas vrai, l'esprit qui règne à Moudon ; elles disent bien autre chose encore : des enfants atteints de surdité et de mutisme peuvent vivre d'une vie à peu près normale, ils peuvent être d'heureux enfants, ils sont susceptibles d'acquérir une instruction équivalente dans bien des cas à celle d'enfants plus favorisés.

Seule une éducation rationnelle peut opérer ce miracle. Par les citations qui précèdent, nous avons une idée des difficultés spéciales qu'il faut surmonter.

#### *Quelle est l'organisation de l'Institut de Moudon ?*

L'école reçoit, nous l'avons vu, des enfants de 7 à 16 ans.

Parmi les pièces qui doivent accompagner toute demande d'admission à l'école, figure un formulaire donnant des renseignements sur la santé de l'enfant et ses antécédents.

Dans la fiche sanitaire nous relevons les questions suivantes :

« L'enfant, avant le moment où la surdité a été remarquée, avait-il appris à parler ?

A quel âge ?

L'enfant parle-t-il à présent ?

Quels mots ?

Son parler est-il intelligible ?

Avait-il appris à parler et à écrire ?

Le développement de l'enfant est-il

normal,

moyen,

faible,

nul. »

L'exactitude des réponses permet de classer immédiatement l'enfant et évite toute perte de temps.

L'idéal serait de séparer complètement dans les leçons les enfants sourds-muets intelligents de ceux beaucoup plus nombreux qui présentent un déficit intellectuel. Le classement serait naturellement tout à l'avantage des intelligents.

Il faudrait de même grouper, d'une part, les sourds totaux, de l'autre, les élèves chez lesquels on peut encore utiliser les restes d'ouïe.

Les classes de Moudon n'étant pas surchargées (moyenne de l'année écoulée 12 élèves par classe) chaque enfant peut être suivi de près.

Les enfants sont répartis dans quatre classes, non d'après leur âge, mais d'après leur développement. C'est ainsi que nous trouvons dans la classe supérieure, des enfants de 16 ans à côté d'autres de 15 et de 14 ans.

En II<sup>e</sup> classe, des enfants de 16, 14 et 13 ans.

En III<sup>e</sup> classe, des enfants de 12, 11, 10, 9 et 8 ans.

En IV<sup>e</sup> classe, des enfants de 12, 11, 10, 9, 8 et 7 ans.

Si l'on tient compte des grandes difficultés que présente l'éducation d'un sourd-muet, on comprendra qu'un enfant sourd intelligent et un enfant normal peuvent difficilement acquérir le même développement dans le même nombre d'années.

Quelques-uns des élèves qui ont quitté au printemps 1924 l'Institut de Moudon étaient cependant, au point de vue sco-

laire, à la hauteur de leurs camarades des classes primaires ordinaires.

Les citations tirées des compositions ont déjà montré la peine qu'éprouvent la plupart des enfants sourds-muets à construire une phrase. Habituerés à employer dans la conversation le minimum possible de mots, ils écrivent souvent comme le ferait un étranger qui posséderait un vocabulaire assez étendu, mais qui ne saurait relier les mots les uns aux autres.

Nous nous permettons de présenter derechef quelques travaux d'élèves.

« Le pinson est un oiseau. Il pelage de brun blanc peu rouge.

» La queue a plume.

» Le pinson a un bec brun.

» Le pinson a très joli chante.

» Le pinson a habit dans la forêt sur la arbre. Le pinson a très bien fait tisse. La petite oiseau dans la nid. Il a mange le ver, la chenille, les insectes. Les enfants a donne du pain sur terre, le pinson est très utile. »

Quoi ! diront les profanes et, par là, j'entends ceux qui ignorent ce qu'implique la surdité dès le bas âge, quoi ! ne peut-on obtenir un résultat plus satisfaisant ?

Ce jugement deviendra moins sévère, peut-être, si l'on réfléchit aux associations d'idées que renferme cette petite rédaction.

Nous pourrions, du reste, présenter telle composition rédigée presque correctement par un enfant du même âge. L'enfant sourd-muet doué d'une bonne mémoire visuelle apprendra sans peine l'orthographe ; j'ai, devant les yeux, des dictées dont bien des maîtres d'écoliers normaux seraient fiers.

Les enfants sourds-muets que l'on rencontre dans les instituts sont parfois peu doués, mais la surdi-mutité n'implique pas, comme on le pense trop souvent, un manque d'intelligence. L'imbécilité n'accompagne pas davantage la surdi-mutité qu'elle n'accompagne la cécité. Dans certains cas de surdi-mutité où les centres auditifs ont été lésés, il peut arriver cependant que le reste du cerveau ait souffert de la même façon.

Les enfants sourds-muets idiots ne sont pas admis dans des établissements tels que Moudon.

*Comment vaincre les difficultés que révèlent les travaux dont nous avons parlé plus haut ?*

Par des jeux éducatifs.

Par le dessin.

Cette dernière branche sera sans doute enseignée pour elle-même ; elle développera le coup d'œil et l'habileté de la main, mais à côté de cela, et avant tout, elle apportera une aide inappréciable à toutes les leçons.

Par le dessin, les enfants peu doués eux-mêmes arriveront à saisir des notions abstraites, qui leur ouvriront des horizons nouveaux.

Le programme primaire est suivi à Moudon dans ses grandes lignes pour toutes les branches. Il importe, en effet, que l'enfant sourd-muet reçoive une instruction générale aussi complète que possible et qu'il acquière, plus qu'un enfant normal, des habitudes d'attention et de concentration sans lesquelles il n'apprendrait jamais à parler.

Les exercices de démutisation exigent en effet de l'élève de la vivacité d'esprit, et l'intelligence doit constamment venir en aide à la vue.

*Quel est le but que se propose l'Institut et quel est le sort réservé aux enfants sourds-muets vaudois qui ne peuvent ni être envoyés à Moudon, ni recevoir chez eux une éducation rationnelle ?*

Le but de l'Institut, dit la notice de cet établissement, est l'instruction, l'éducation des enfants sourds-muets.

L'Institut se propose de préparer ces enfants à remplir un rôle actif et utile dans la société.

Autrement dit, les sourds-muets seront mis à même de gagner leur vie, ils prendront part à la vie de leurs semblables, ils parleront.

A Moudon, dès l'âge de 13 ans, les garçons peuvent commencer un apprentissage sérieux de cordonnier, tandis qu'un soin spécial est voué à l'enseignement ménager des jeunes filles.

On comprendra que Moudon s'en tienne au programme primaire et à une préparation professionnelle, mais un enfant sourd-muet est parfaitement apte à faire des études secondaires et supérieures. C'est ainsi qu'un sourd-muet, diplômé ingénieur de l'Université de Lausanne, a dirigé la construction de la ligne de chemin de fer Martigny-Châtelard ; et qu'un autre, diplômé de l'Ecole centrale de Paris, a travaillé longtemps comme ingénieur aux ateliers mécaniques de Vevey.

Il arrive qu'un enfant sourd-muet ne puisse recevoir à la maison paternelle l'éducation particulière dont il aurait besoin. Dans ce cas, l'amour des parents pour leur enfant infirme devrait les obliger, semble-t-il, à s'adresser à l'Institut de Moudon. Trop souvent des raisons de fausse économie, de sentimentalité interviennent. « Je comprends mon enfant et mon enfant me comprend, cela suffit. »

La mère qui parle ainsi détourne volontairement ses yeux de l'avenir; un jour ou l'autre l'enfant qui ne peut correspondre qu'avec elle deviendra un grand isolé.

Depuis quelques années des classes dites spéciales ou de développement ont été ouvertes dans différentes localités du canton.

Orbe, Yverdon, Vallorbe, Montreux, Aigle, Vevey, Lausanne possèdent maintenant des classes pour enfants arriérés ou atteints d'anomalies. Ces classes pourront par conséquent être appelées un jour ou l'autre à recevoir des enfants très sourds ou sourds-muets.

L'Ecole normale a ouvert, il y a trois ans, une classe spéciale d'application, afin que les élèves régents et régentes puissent, soit se spécialiser dans l'enseignement aux anormaux, soit, tout au moins<sup>1</sup>, acquérir quelques notions leur permettant d'instruire les déshérités qui se rencontrent souvent dans une classe ordinaire.

Tout enfant ayant quelque difficulté à entendre ou souffrant de maux d'oreilles doit être surveillé à l'école enfantine et admis, si le médecin le conseille, dans une classe spéciale.

Dans toute école enfantine on cherche aujourd'hui à développer les sens et par là l'attention.

Cette éducation convient particulièrement à l'enfant menacé de surdité, car plus son attention visuelle sera exercée, plus facilement il apprendra à lire sur les lèvres la parole d'autrui.

« Pour le sourd la lecture sur les lèvres est naturelle, instinctive et le besoin la développe », dit M. Boudin.

Cette constatation s'applique parfaitement à des adultes ou même à des adolescents ; elle n'est plus aussi exacte s'il s'agit d'enfants.

Une jeune fille de 20 ans perd l'ouïe ; elle souffre cruellement

de son isolement et se décide à prendre des leçons de lecture labiale.

Sa culture est nulle, son intelligence moyenne, mais son désir de comprendre si grand, qu'en quelques semaines elle arrive à suivre, dans le train qu'elle prend chaque semaine, la conversation des voyageurs inconnus qui l'entourent.

Une fillette de 15 ans, en traitement à l'Hôpital cantonal, suit actuellement la classe d'application V de l'Ecole normale.

A l'institutrice qui essaie de lui faire comprendre l'utilité de la lecture sur les lèvres elle répond : « Non, je ne veux pas, le docteur doit guérir mes oreilles. »

Elle fait de vains efforts pour entendre, mais refuse de « regarder ».

Petit à petit, cependant, sa mauvaise humeur cède, elle consent à se servir d'un miroir, à regarder les lèvres de son institutrice ; dès lors, elle fait de rapides progrès. Cette fillette est un exemple frappant de la rapidité avec laquelle un sourd peut perdre la sonorité de la voix. En effet, après quatre mois de surdité, la pauvre enfant n'émet souvent aucun son, alors qu'elle croit parler.

Un garçon de 12 ans, très intelligent, perd l'ouïe à la suite d'une scarlatine. Sa mère l'oblige à prendre des leçons de lecture labiale dont lui ne comprend pas l'utilité.

L'enfant est paresseux, gâté, jusqu'alors il n'a accordé à ses semblables que des regards dédaigneux. Il ne peut, maintenant, s'abaisser à suivre le mouvement des lèvres d'un interlocuteur.

Malgré l'intelligence de l'élève, les progrès sont lents, presque nuls.

Un petit garçon de quatre ans devient sourd. A l'âge de sept ans, il n'émet aucun son, mais, caractéristique du sourd-muet intelligent, il se fait fort bien comprendre par gestes. Il est vif, gai, change continuellement de jeu ou d'occupation. Ce n'est qu'en excitant son intérêt par des images que son institutrice arrive enfin à obtenir de lui autre chose qu'un regard fugitif.

Qu'est-ce à dire ? Alors que l'adulte sera reconnaissant à celui qui lui aidera à sortir de son mutisme, il faudra tout d'abord éveiller chez l'enfant l'envie de parler.

Les exercices de démutisation seront les mêmes à tout âge, mais, chez l'enfant, il faudra tout d'abord exercer les sens, cul-

tiver l'attention, la mémoire, par conséquent le jugement, améliorer la perception.

A côté des jeux Decroly l'institutrice s'ingéniera à en trouver d'autres, permettant d'enseigner à l'enfant, en même temps que la lecture labiale, la lecture proprement dite, l'écriture, l'arithmétique.

### Conseils pédagogiques

L'enfant sourd-muet est celui qui, privé du sens de l'ouïe naturellement ou par accident, ne peut faire usage de la parole.

L'enfant né sourd ou devenu sourd avant de parler est naturellement un muet ; jusqu'à l'âge de 14 ans, celui qui perd l'ouïe, même après avoir parlé et lu, peut perdre de même l'usage de la parole s'il n'est pas instruit rationnellement. En effet, il n'entend plus même sa propre voix, il ne sait qu'il parle que par les vibrations produites en lui par le son qui sort.

La surdité de l'enfant devenu accidentellement sourd est plus complète que celle de l'enfant né sourd, mais si le sourd a parlé, il a par contre des réminiscences des sons qu'il ne peut plus entendre. Ce souvenir se maintiendra par l'apprentissage du mécanisme de la parole.

La méthode employée actuellement dans les établissements de sourds-muets est la méthode orale ou, autrement dit, méthode labiale.

Cette méthode consiste à reconnaître les 30 positions d'articulation que comprend l'alphabet facial et à les combiner pour en former des mots et des phrases.

La pose vocale de chaque voyelle et de chaque consonne est étudiée séparément. En passant des voyelles pures aux voyelles nasales on arrive aux différents groupes de consonnes, puis enfin aux associations de voyelles diphtongues, puis aux associations de consonnes.

La lecture sur les lèvres devient ainsi la faculté qui permet aux sourds de saisir sur la bouche d'autrui la parole aphone ou sonore.

Le maître doit former le sourd à produire non une articulation seulement, mais une sonorité.

Cette sonorité jointe à l'articulation devient la voix.

Ici des exercices de gymnastique respiratoire trouveront leur place.

Celui qui est devenu sourd perd la sonorité de la voix s'il n'est pas surveillé et s'il ne se surveille pas lui-même; il prend un timbre monotone bien caractéristique.

A l'aide du miroir, le sourd comprend l'importance des différentes positions de la langue et des lèvres; il arrive à corriger ses erreurs.

Le maître doit s'astreindre à ne pas faire de gestes de mains ou de bras et à parler d'une façon naturelle au sourd, sans exagérer l'articulation. Il doit se placer en pleine lumière, la tête haute, ne doit parler ni trop vite, ni trop lentement, mais d'une façon naturelle et correcte.

Si la lecture sur les lèvres permet au sourd de sortir de sa solitude, elle lui demande un immense effort d'attention et beaucoup de bonne volonté; mais, quel réconfort quand le sourd est devenu habile!

Nous avons eu l'occasion dernièrement de voir une dame étrangère complètement sourde qui, sans hésitation, soutenait une conversation en cinq langues différentes. Non seulement elle comprenait ces cinq langues à la perfection, mais entendait fort bien des phrases où des mots de ces langues étaient amalgamés.

D'après quelle méthode instruirons-nous notre petit élève de 7 ans, comment l'initierons-nous à la lecture plus spécialement?

Déjà l'enfant prononce et lit sur les lèvres les sons :

a o ou  
a è é i  
a eu u

il identifie et écrit sous dictée les lettres qui représentent ces sons.

Nous avons employé dans nos leçons des lettres mobiles de 10 cm. de haut, puis d'autres plus petites. Nous mettons maintenant entre les mains de l'enfant un loto gradué. Ce loto n'est pas identique à celui que nous donnerions à un enfant normal; les lettres se succèdent dans un ordre différent : toujours elles se rapportent aux exercices de démutisation.

Le jeu se compose d'un certain nombre de grands cartons partagés en six parties égales. Chacune de ces parties porte un

mot dans lequel l'enfant trouve des sons déjà connus, accompagnés d'une lettre nouvelle. Ces mêmes mots sont reproduits sur des cartons mobiles, mais, cette fois, accompagnés du dessin approprié ; au-dessus du mot pipe, par exemple, se trouve le dessin d'une pipe, etc.

Le travail de l'enfant consiste à placer les petits cartons sur le grand en se dirigeant d'après la figure du mot. C'est, on le voit, la lecture globale.

L'enfant peut faire ce travail même pour des mots composés d'éléments entièrement nouveaux.

Les cartons portant l'image et le mot seront remplacés plus tard par d'autres cartons n'ayant pas le mot ; puis on ajoutera des bandelettes sur lesquelles le mot sera écrit en lettres moulées. Les mots seront naturellement copiés, écrits sous dictée, au moyen de lettres mobiles.

Avant de posséder toutes les cartes du jeu, l'enfant sera capable de lire de courtes phrases, voire des récits très simples composés à son intention ; il en composera lui-même. Des jeux complétant le loto, basés sur le même système, viendront à son aide.

C'est ainsi qu'il saisira le rôle des adjectifs, des pronoms, des verbes, qu'il comprendra le sens de mots abstraits.

Prenons le mot « année ». Ce mot sera écrit en tête d'un long carton partagé en quatre parties égales, portant le nom des quatre saisons. Lorsque l'enfant aura placé les images à leur place respective, il posera un « un » mobile à côté du mot année. Ce chiffre changera autant de fois que les quatre noms des saisons écrits sur des bandelettes de carton s'aligneront sous les images.

On pourrait, cela va sans dire, procéder de bien des manières différentes.

Voici le mot « vers ». Deux enfants se dirigent vers la ville, le chevrier et ses bêtes vers la montagne, un écureuil bondit vers la forêt, une hirondelle se hâte vers son nid ; là encore, il s'agit de placer chaque dessin au-dessus de la légende correspondante.

Un grand carton représente deux chambres d'enfants, à gauche un petit garçon, à droite une petite fille ; l'un et l'autre sont en contemplation devant une large étagère dont il s'agit de garnir les rayons à l'aide de petits cartons représentant des jouets.

Pour qui ? l'enfant distribuera avec joie les joujoux en répétant chaque fois : pour Marie, pour René. Son petit travail terminé il aura saisi la signification du mot « pour » qu'il n'oubliera plus.

Ainsi de suite.

Chaque difficulté nouvelle sera surmontée à l'aide d'un jeu approprié.

Nous n'avons parlé que de la lecture ; le calcul et les autres branches du programme scolaire auront de même pour point de départ des jeux éducatifs.

L'enfant témoigne, en général, une préférence marquée aux jeux dessinés et coloriés à la main. Ces jeux peuvent cependant être confectionnés à l'aide d'images découpées et collées, mais il est difficile de trouver des images à la fois simples et artistiques ; trop de détails, trop de couleurs empêchent l'enfant de saisir « la » notion qui devrait frapper son esprit.

Le temps consacré à la préparation de jeux éducatifs bien conçus et soignés n'est pas du temps gaspillé.

Vues de loin, les difficultés que présente l'éducation d'un enfant sourd paraissent insurmontables ; il faut, en se mettant à l'œuvre, s'armer d'une patience inaltérable ; alors le chemin s'éclaire, la sympathie réciproque du maître et de l'élève devient le levier qui soulève les montagnes, et le sourd-muet ou le sourd peuvent être rendus à la société.

M. REYMOND.

---